

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE 2018**

En vertu des articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – Ordonnateur -, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion (C.G.) établi par le Comptable de la collectivité territoriale. L'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le C.G. du receveur sauf règlement définitif. Le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Budget Primitif (B.P.) de 2018 voté par Délibération n°04 du Conseil Municipal du 09 avril 2018, a été ajusté deux fois par des Décisions Modificatives (D.M.) n°01 et n°02 (Délibérations n°13 du 25 juin 2018 et n°06 du 10 décembre 2018). L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes de 2018.

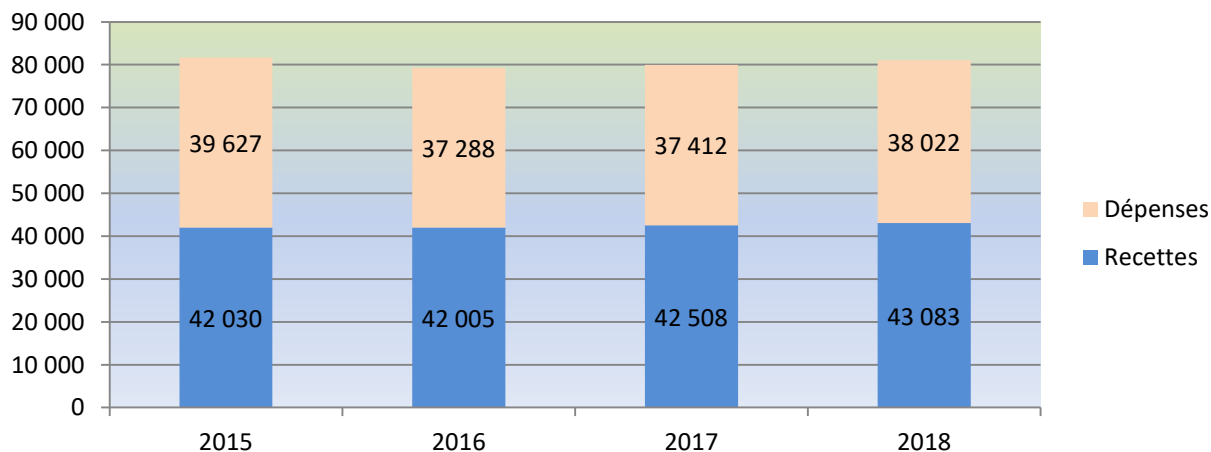
Le C.A. retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2018, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

Il est rappelé que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le résultat positif de la section de fonctionnement a été affecté en priorité pour couvrir les besoins d'investissement, et le solde, au financement par anticipation du B.P. de 2019.

Le Comptable tient la comptabilité de l'Ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le C.G.. Les résultats comptables du C.A. et le C.G. doivent être identiques.

Une première partie du C.A. synthétise les résultats de l'exécution budgétaire et traduit l'évolution de l'équilibre financier de la ville. Ce document fournit la matière première à l'analyse financière de la ville dont sont extraits les constats explicités dans la présente note.

Présentation générale du volume global des réalisations toutes sections confondues entre 2015/2018 (en millions d'euros) :



- Le total des titres émis est de **43 083 715,64** euros (en évolution de 1,30% comparé à 2017),
- Le total des mandats est de **38 022 849,31** euros (en évolution de 1,63% comparé à 2017).

Soit un résultat à la clôture de l'exercice 2018 de **5 060 866,33 euros** conforme au résultat du compte de gestion du comptable.

Extrait du compte de gestion du Comptable - Résultats de clôture 2018 :

Le tableau suivant constate les résultats d'exécution de l'exercice et l'évolution de la situation financière de la ville depuis la clôture de l'exercice précédent (en euros) :

Sections	Résultat clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat exercice 2018	Résultat clôture exercice 2018
INVESTISSEMENT	601 461,24		48 959,06	650 420,30
FONCTIONNEMENT	4 495 095,85	2 030 653,34	1 946 003,52	4 410 446,03
TOTAL	5 096 557,09	2 030 653,34	1 994 962,58	5 060 866,33

Ces totaux incluent l'ensemble des produits et des charges affectés à l'exercice puisque dès lors qu'il y a service fait ou droits acquis, les charges et les produits de fonctionnement ont été rattachés à l'exercice.

Les résultats dégagés ont été inclus de manière anticipée, lors de l'élaboration du budget 2019 voté le 08 avril dernier.

L'excédent brut global :

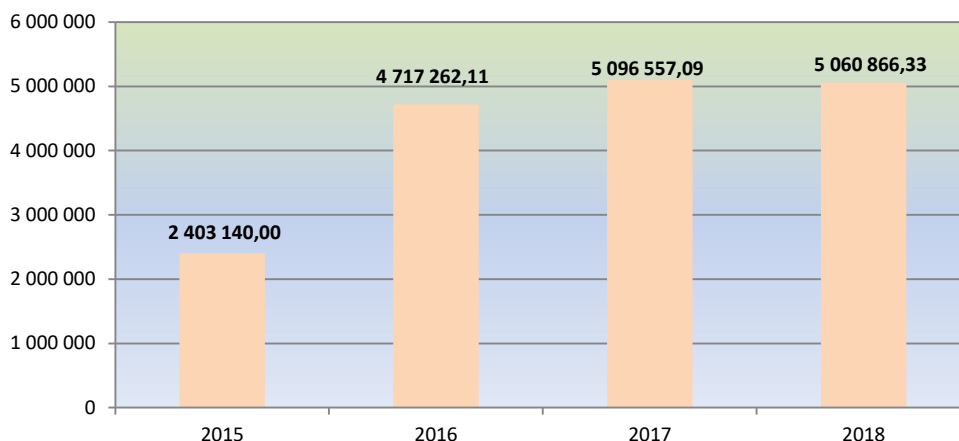
L'excédent brut dégagé à la clôture de l'exercice 2018 est de **5 060 866,33 euros**, il est affecté à des restes à réaliser de 2018 de **2 418 799,67 euros** en dépenses et de **125 668,63 euros** en recettes ainsi l'excédent net global disponible pour la gestion 2019 est de **2 767 735,29 euros**.

Coefficient de fonds de roulement :

En début d'exercice 2019, l'excédent net global rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement ramène le fonds de roulement à 29 jours, cet indicateur est la traduction que le montant des recettes est supérieur au montant des dépenses.

Enfin, après couverture du besoin de financement des investissements, le résultat net global à la clôture est excédentaire sur la période, signe du maintien d'une situation financière solide malgré l'effondrement des dotations de l'Etat.

Le graphique ci-dessous illustre l'excédent brut global entre 2015 et 2018 (en euros) :



Pour mémoire, le budget 2018 s'est élaboré à partir des orientations suivantes :

En dépenses,

- préservation d'un service de qualité rendu aux Campésiens,

- maintien de l'investissement à un niveau significatif répondant aux besoins de proximité de la ville,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- maîtrise de la masse salariale,
- maintien d'une stabilité globale des subventions aux associations.

En recettes,

- fixer un potentiel d'emprunt à 1 300 000 euros,
- dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible, justifiée par la volonté politique d'un programme d'investissement ambitieux, dégager les moyens pour 2 opérations prioritaires : réhabilitation du stade Fontaine aux Coulons, reprise en sous-œuvre du restaurant scolaire Paul Langevin.

Les sections d'investissement et de fonctionnement structurent le budget de la ville. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

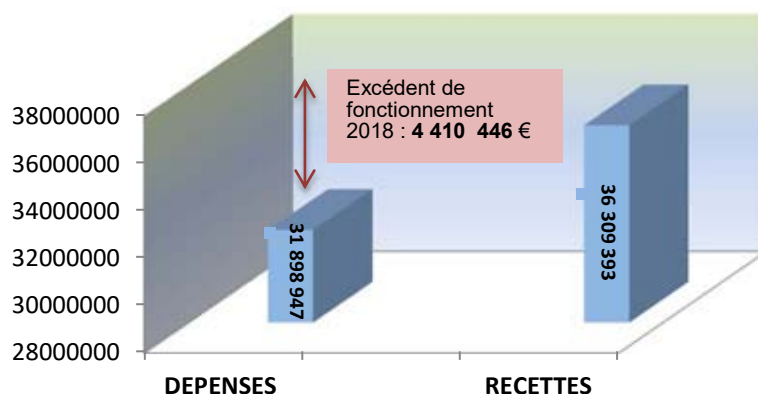
Enfin, l'analyse des coûts en €/habitant qui va suivre prend en compte la population au sens « population totale INSEE » :

Population	2015	2016	2017	2018
Population recensée de n-1	24 731	24 906	25 151	25 322
+ Variation de population	175	245	171	-59
= Population recensée	24 906	25 151	25 322	25 263

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2018, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de **94,2%** et celui des recettes réelles est de **100,9%** ce qui explique par là même l'origine de l'excédent essentiellement lié à des moins-values de dépenses.

Le graphique ci-dessous illustre le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.



Ce tableau rend compte de la volonté politique d'un pilotage rigoureux de la gestion budgétaire de la ville dans un contexte de renforcement continu des exigences de baisse des dépenses des collectivités territoriales.

Pour rappel,

La loi de programmation des finances publiques a créé un Objectif D'Evolution de la DEpense Locale (O.D.E.D.E.L.) Pour 2018 il était de 1,2% pour le fonctionnement, à Champs-sur-Marne il a été en deçà (-2%).

Simultanément, en s'appuyant sur une baisse continue des dépenses de fonctionnement, l'Etat a défini des objectifs de désendettement pour les collectivités en projetant la baisse du besoin de financement entre 2018/2022 de 13 milliards d'euros.

Sur l'exercice, les charges de fonctionnement sont en baisse de 2,03%, c'est une baisse significative qui est constatée au regard de l'indice des prix des dépenses communales +1.43% arrêté entre juillet 2017 et juin 2018 (source Banque Postale novembre 2018).

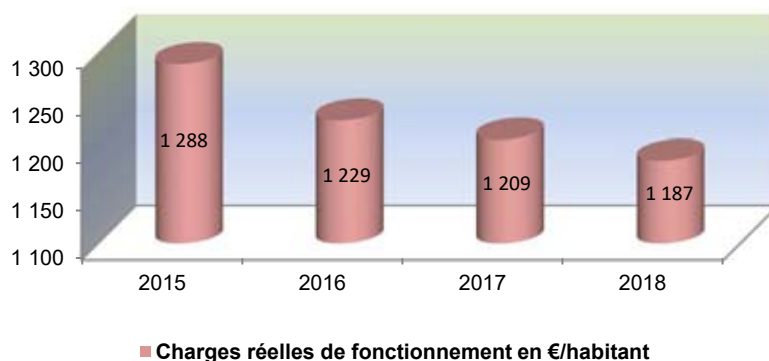
Sur l'exercice, les produits réels de fonctionnement progressent faiblement de 0,39% plus particulièrement sous l'effet des baisses de dotations.

I.1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2018 en euros :

€	2015	2016	2017	2018
011 - Charges à caractère général	7 341 838	6 989 955	7 029 899	7 221 530
012 - Charges de personnel	22 231 807	21 681 645	21 791 142	21 071 005
65 - Autres charges de gestion courante	1 954 399	1 667 309	1 339 201	1 295 593
014 - Atténuations de produits	62 270	58 344	0	0
Charges fonctionnement courant	31 590 314	30 397 253	30 160 242	29 588 128
77 - Charges exceptionnelles	46 112	46 856	39 712	28 510
Charges fonctionnement hors intérêts	31 636 426	30 444 109	30 199 954	29 616 638
66 - Intérêts	441 406	465 622	414 600	377 814
Charges réelles de fonctionnement	32 077 831	30 909 731	30 614 554	29 994 452

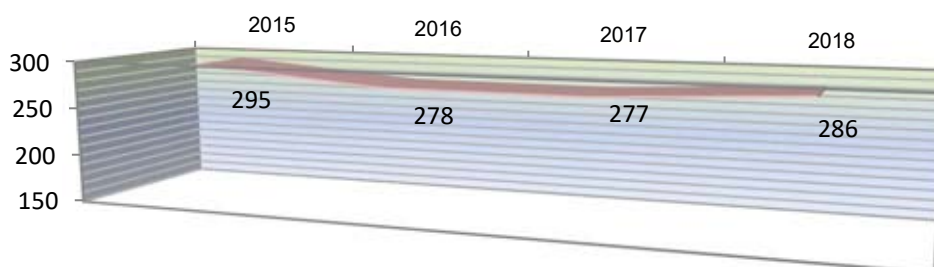
En moyenne annuelle, les charges réelles de fonctionnement sont en repli de 2,2% sur la période



Chapitre 011 – charges à caractère général – 7 221 530 euros

Les charges à caractère général sont réalisées à 89,07% des prévisions, marquent une progression de 2,7% comparé à 2017 et représente 24,1% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses consacrées à l'acquisition de fournitures pour la voirie, de vêtements de travail, de produits d'entretien, de divers petits équipements et de prestations pour les services extérieurs (primes d'assurances, études et recherches, indemnité au comptable, frais postaux, nettoyage des locaux...).

En moyenne annuelle, les charges à caractère général sont en repli de 0,5% sur la période 2015-2018



011 - Charges à caractère général en €/habitant

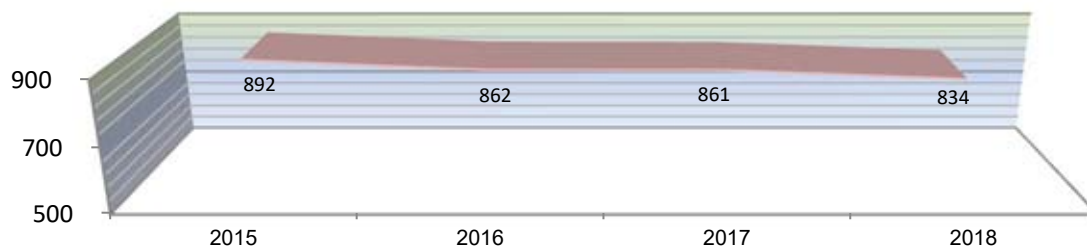
Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés – 21 071 005 euros

Les charges de personnel et frais assimilés sont réalisées à 97,5% des prévisions, marquent une baisse de -3,3% comparé à 2017 et représente 70,2% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Le poste reste stable entre 2017/2018, outre la prise habituelle de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) le budget supporte :

- une augmentation du Salaire Minimum de Croissance horaire (S.M.I.C.) de 1,2%, de la Cotisation Sociale Généralisée (C.S.G.) de 1,7% compensée partiellement par une indemnité.

En moyenne annuelle, les charges de personnel et frais assimilés sont en repli de 1,8% sur la période 2015-2018



■ 012 - Charges de personnel en €/habitant

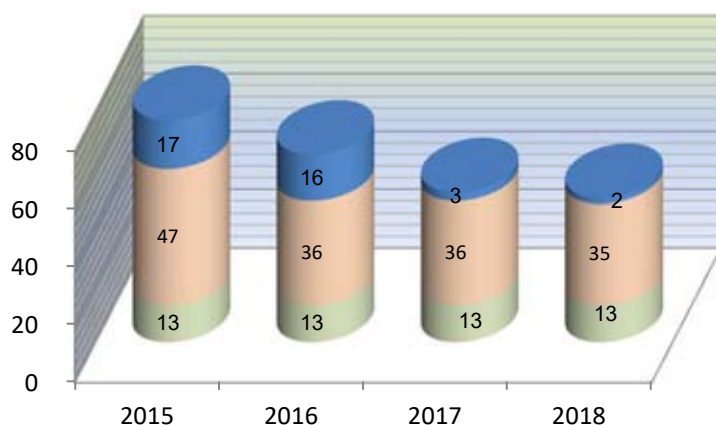
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante - 1 295 593 euros

Les autres charges de gestion courante sont réalisées à 94,9% marquent un repli de -3,3% comparé à 2017 et représentent 4,3% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre globalise les indemnités et frais de missions aux élus, les pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions de fonctionnement aux associations.

Les dépenses sont stables entre 2017 et 2018, à l'exception des admissions en non-valeur (-26,7%) et de la subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) (-17,3%).

En moyenne annuelle, les charges de gestion courante sont en repli de 12,8% sur la période 2015-2018



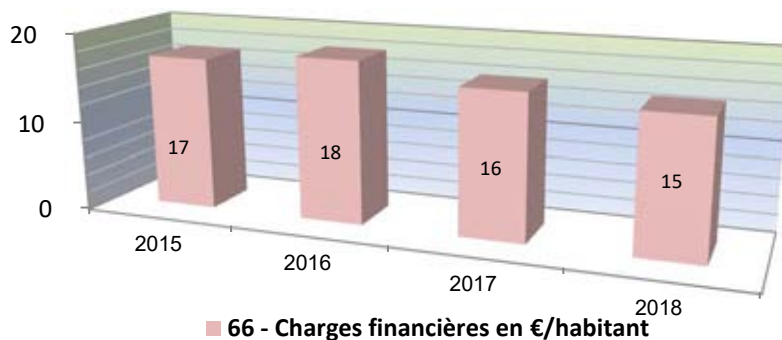
■ Contingents obligatoires et pertes et créances irrécouvrables en €/habitant
■ Subventions fonctionnement en €/habitant
■ Indemnités, frais de mission et de formation des Elus en €/habitant

Chapitre 66 – charges financières – 377 814 euros

Les intérêts de la dette sont réalisés à 96,3%, marquent une baisse de 8,9% comparé à 2017 et représentent 1,3% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières sont essentiellement les intérêts de la dette, la tendance à la baisse de la charge de la dette est principalement due aux vieillissements des encours, aux taux d'intérêts historiquement bas négociés au cours des derniers exercices budgétaires.

En moyenne annuelle, les charges financières sont en repli de 5,1% sur la période 2015-2018

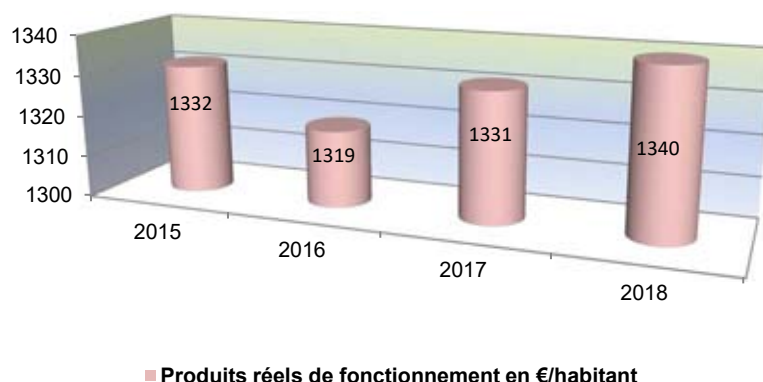


I.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 0,4% entre 2017 et 2018, elles sont constituées de ressources régulières (les produits d'exploitation du domaine, les impôts et taxes, les dotations, les subventions et participations et les produits de gestion courante) (en euros) :

€	2015	2016	2017	2018
73 - Impôts et taxes	21 562 791	21 945 258	23 134 184	23 278 480
74 - Dotations et participations	8 343 349	8 086 247	7 443 402	7 117 687
70 - Produits des services	2 573 116	2 615 481	2 594 223	2 461 258
75 - Produits de gestion	167 531	177 217	172 278	152 843
013-Atténuations de charges	402 747	263 007	323 516	289 518
Produits de fonctionnement courants	33 049 535	33 087 210	33 667 604	33 299 786
77 - Produits exceptionnels + cessions	117 279	80 081	44 613	542 096
Produits réels de fonctionnement	33 166 814	33 167 292	33 712 217	33 841 882

En moyenne annuelle, les produits réels de fonctionnement sont en progression de 0,7% sur la période 2015-2018

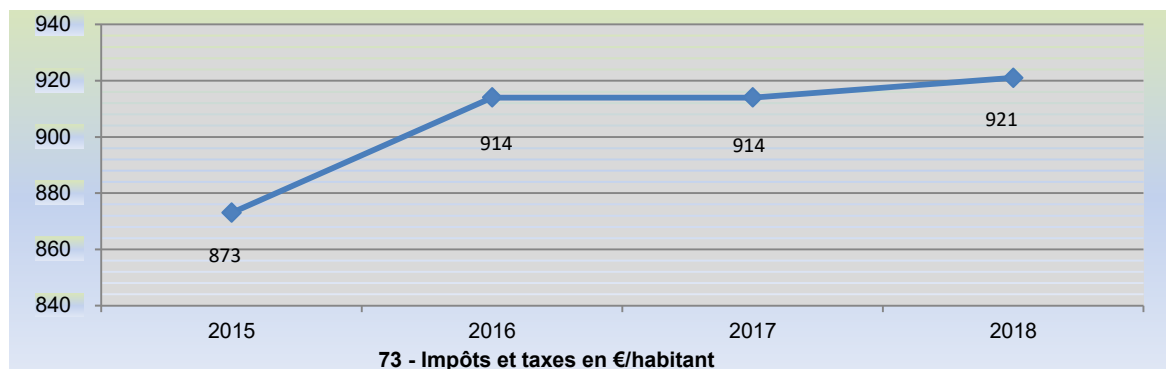


Chapitre 73 – impôts et taxes – 23 278 480 euros

Les impôts et taxes sont réalisés à 100,6% des prévisions, représentent 68,8% de la structure des recettes de fonctionnement (68,6% en 2017), progressent de 0,6% comparé à 2017, sont essentiellement constitués :

- pour 88,6% des produits des contributions directes locales et à travers l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.),
- pour 5,9% des fonds de péréquation - Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) et Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.),
- pour 3,7% de la taxe additionnelle aux droits de mutations,
- pour 1,6% de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- pour 0,2% des autres taxes – droits de place et taxe locale sur la publicité extérieure.

En moyenne annuelle, les impôts et taxes sont en progression de 2,6% sur la période 2015-2018



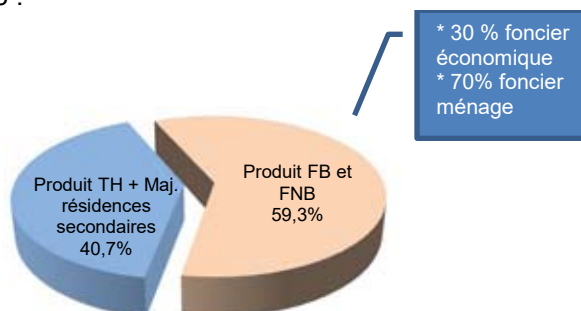
LE PRODUIT DE LA FISCALITE MENAGE (en €) :

La progression des impôts directs

En 2018, les bases de taxe d'habitation et de la taxe foncière augmentent de 1,7%, ce qui s'explique par le mécanisme de revalorisation des valeurs locatives décidé par la loi Loi de Finances (+1,2%) et par l'effort du changement physique de la matière imposable.

€	2015	2016	2017	2018
Produit TH	5 258 829	5 364 894	5 420 223	5 444 183
dont majoration TH résidences secondaires	0	21 795	20 340	24 457
Produit FB	7 076 582	7 713 148	7 820 322	8 035 588
Produit FNB	32 110	26 479	26 269	26 006
Produit 3 Taxes ménages	12 367 521	13 104 522	13 266 813	13 530 234

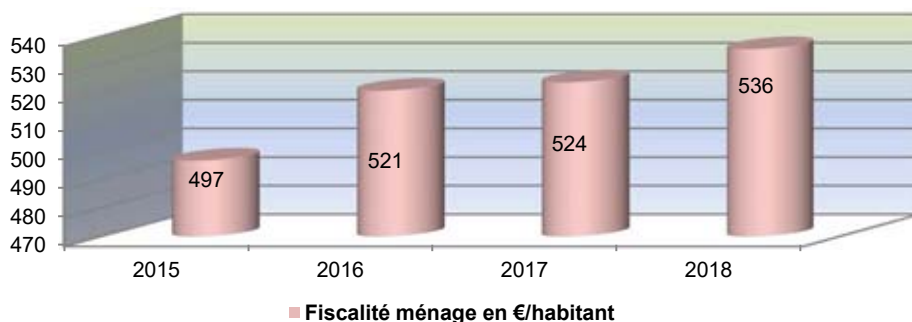
La fiscalité ménage totalise 13 530 234 euros et représente 58,13% du chapitre impôts et taxes. La structure se répartit de la manière suivante en 2018 :



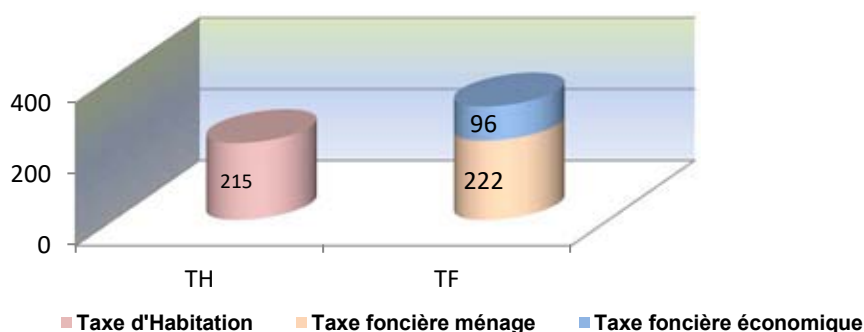
En moyenne annuelle, la fiscalité ménage est en progression de 2,7% sur la période 2015-2018

Le détail des variations de produit est le suivant :

- **Taxe d'habitation : + 23 960 euros de produit**, soit une hausse de 0,5% (1,23% en 2017) ; ainsi en l'absence de hausse de taux, c'est la revalorisation forfaitaire des bases (+1,2% contre 0,4% en 2017) qui est à l'origine de la progression.
- **Taxe foncier bâti : + 215 266 euros de produit**, soit une hausse de 2,7% (1,40% en 2017). Cette hausse est le résultat de la revalorisation forfaitaire des bases de plus 1,2%, d'une évolution des bases brutes d'imposition (+2,9%).



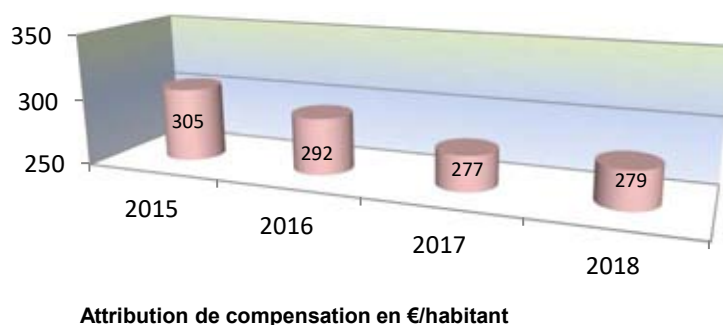
Répartition du produit fiscalité ménage en €/habitant en 2018



- **L'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne réalisée à 100% des prévisions, en évolution de 0,48% comparé à 2017 (en euros) :

€	2015	2016	2017	2018
Dotation communautaire nette	7 606 233	7 352 403	7 011 739	7 045 141
Attribution de compensation	7 606 233	7 352 403	7 011 739	7 045 141

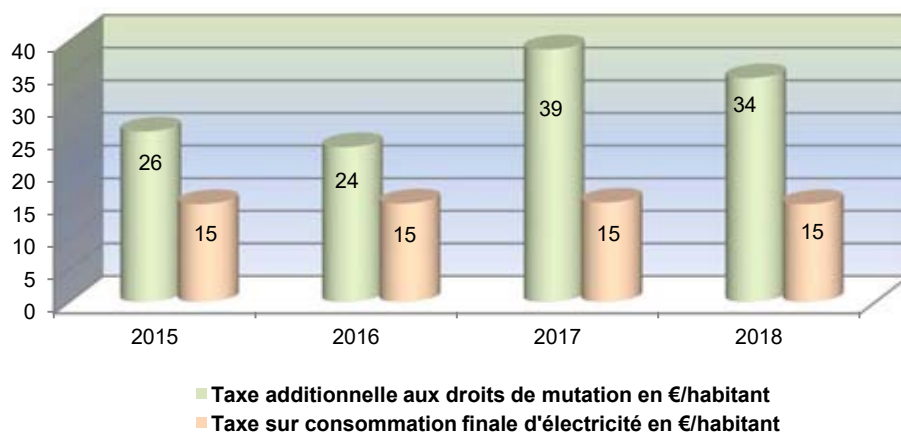
En moyenne annuelle, l'attribution de compensation est en repli de 2,5% sur la période 2015-2018



LES AUTRES RECETTES FISCALES :

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation – 867 302 €** est réalisée à 109% des prévisions, son rendement est en baisse de 11,6 % comparé à 2017 et représente 34,33€ par habitant.
- **La taxe sur la consommation finale sur l'électricité – 379 172 €** est réalisée à 97,2% des prévisions en baisse de 4,97% comparé à 2017 et représente 15,01 € par habitant. Le produit correspond à la taxe levée sur les factures d'électricité. Rappelons que la Loi du 7 décembre 2010 a institué un nouveau régime de taxation qui repose uniquement sur les consommations et non plus sur la totalité de la facture d'une part et d'autre part a mis fin à l'exonération des consommations relatives à l'éclairage public, entraînant ainsi pour la commune une hausse de produit mais également une hausse de charge.

En moyenne annuelle, les autres recettes fiscales sont en progression de 10,4% sur la période 2015-2018



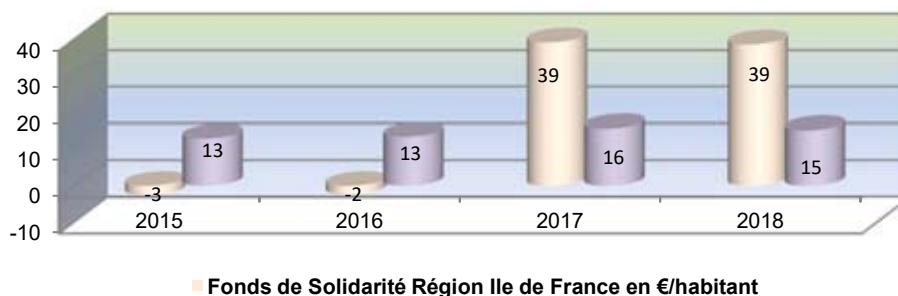
Les Fonds de péréquations :

- **Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) et Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) - 1 361 739 euros**, représentent 4,10% de la structure des impôts et taxes.

Fonds de péréquation fiscaux en €	2015 Contributeur	2016 Contributeur	2017 Bénéficiaire	2018 Bénéficiaire
Solde FSRIF	-62 270	-58 344	994 292	977 356
Solde FPIC	323 961	338 770	397 341	384 383
Total Fonds de péréquation fiscaux	261 691	280 426	1 391 633	1 361 739

- **Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)** né en 2012, ce fonds concerne les ensembles intercommunaux, est destiné à partager la richesse entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et l'ensemble des communes du territoire. En 2018, la ville a perçu 384 383 euros versés par la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne, en baisse de 3,2% comparé à 2017.
- **Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)**
Ce n'est pas une dotation de l'Etat, mais un mécanisme de solidarité financière des communes d'Ile-de-France. Fondé sur un prélèvement des ressources fiscales des communes les plus riches au profit des communes défavorisées.
En 2014, pour la première fois la commune est devenue inéligible au F.S.R.I.F. En 2017, la commune est à nouveau éligible selon des critères qui s'appuient sur le potentiel financier de la ville, la proportion de logements sociaux et le revenu par habitant.
C'est un montant de 977 356 euros versé à la ville en baisse de 1,7% comparé à 2017.

Entre 2017 et 2018, les fonds de péréquation sont en progression de 2,15%



Chapitre 74 – dotations et participations – 7 117 687 euros

Les dotations et participations sont réalisées à 97,55% des prévisions, elles représentent 21,3% de la structure des recettes de fonctionnement (22,1% en 2017), en recul de 4,4%% comparé à 2017 dont :

- Dotation Globale Forfaitaire -2,4%,
- Autres dotations et subventions -11,9% de participation CAF, participation département -32%.

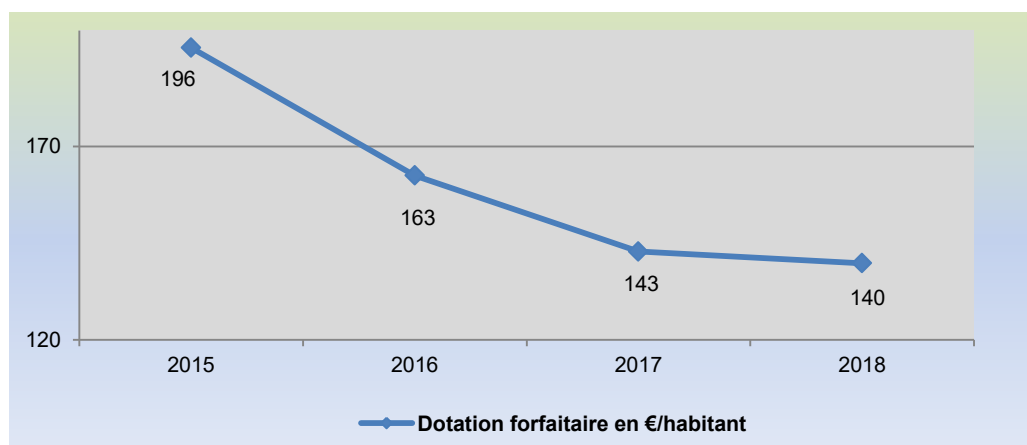
LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) regroupe la Dotation Forfaitaire (D.F.) et la Dotation d'Aménagement (D.A.). Entre 2015 et 2017, les collectivités ont contribué à l'effort du Redressement des Finances Publiques (R.F.P.) en ponctionnant sur les 11 milliards des dotations de l'Etat, ce qui a représenté pour notre collectivité sur les 3 ans 1 858 761 euros. En 2018 1^{ère} année de fin de la contribution au Redressement des Finances Publiques, l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) nationale est en réduction de 0,14%, pour la ville cela s'est traduit par une baisse de 2,35%.

€	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire de référence	5 652 711	4 870 498	4 087 277	3 616 675
+ Variation "DF - population"	19 177	27 089	23 270	-4 376
+ Variation "DF - besoin de financement"	-169 654	-146 115	-185 868	-80 469
- Participation Grand Paris	0	0	0	0
- Contribution RFP	631 736	664 195	308 004	0
= Dotation forfaitaire	4 870 498	4 087 277	3 616 675	3 531 923

Info : Contribution RFP consolidée	886 562	1 550 757	1 858 761	1 858 761
------------------------------------	---------	-----------	-----------	-----------

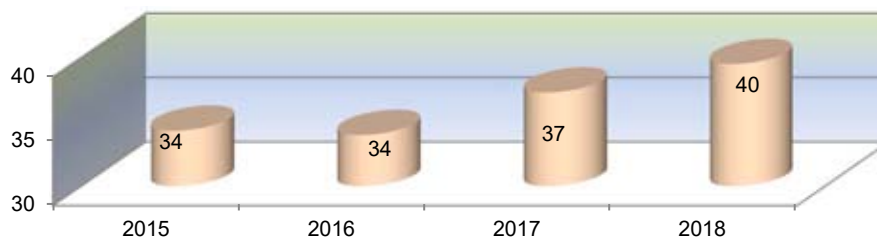
En moyenne annuelle de la dotation forfaitaire est en repli de 9,94% sur la période 2015-2018



L'autre composante de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) - 998 175 euros

Cette dotation contribue à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines, elle ne concerne que les villes de + 10 000 habitants. En 2018, 67% des villes sont éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) ce qui représente 685 communes. La ville de Champs-sur-Marne est située au 388^{ème} rang des 685 communes bénéficiaires. En 2018, c'est un montant reçu de 998 175 euros qui se décompose de la façon suivante : Une dotation de droit commun pour 944 120 euros, une majoration supplémentaire de 54 055 € au titre des villes relevant des quartiers « politique de la ville ».

En moyenne annuelle, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en montant est en progression de 10,4% sur la période

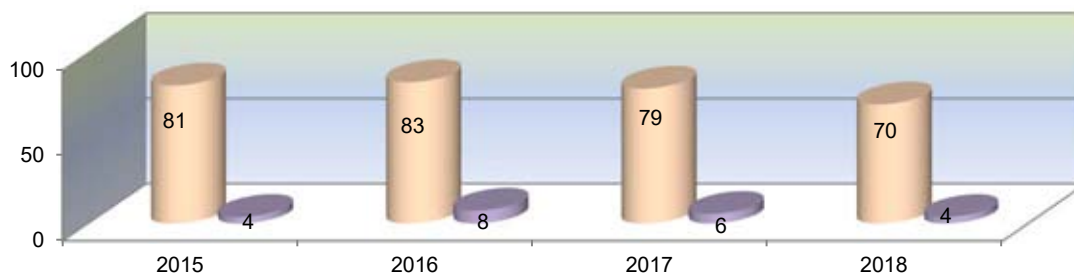


■ Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en €/habitant

Les subventions et participations :

Les subventions et participations les plus importantes versées à la commune par des tiers (Département – Caisse d'Allocations Familiales – Région) sont en baisse de 4,9% comparé à 2017. Chaque année le poste le plus important est versé par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour le fonctionnement des crèches et centres de loisirs, ce compte prend également en charge la fin du financement de la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2018.

En moyenne annuelle, les subventions et participations en montant sont en repli de 4,3% sur la période 2015-2018



■ Participations CAF : Petite enfance, Enfance et Jeunesse en €/habitant

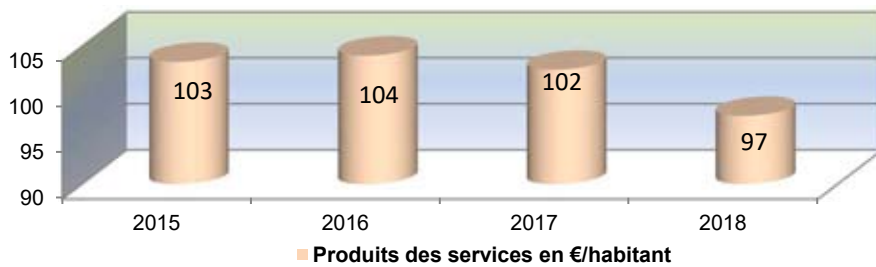
■ Participations Département : Petite enfance et Sports en €/habitant

Chapitre 70 – produits des services – 2 461 257 euros

Les produits des services réalisés à 94,42% des prévisions, en repli de 5,1% comparé à 2017 et représentent 7,8% de la structure des produits réels de fonctionnement. Ils regroupent les participations des usagers pour les services à caractère de loisirs, sportifs, de restauration scolaire, culturel.

Il est à noter une diminution des participations des familles pour les structures de la Petite enfance qui s'explique par une baisse des effectifs liée à moins d'assistantes maternelles, d'une baisse du montant facturé aux usagers qui repose sur le calcul d'un taux d'effort (prise en compte des revenus, de la composition de la famille).

En moyenne annuelle, les produits des services sont en repli de 1,5% sur la période 2015-2018

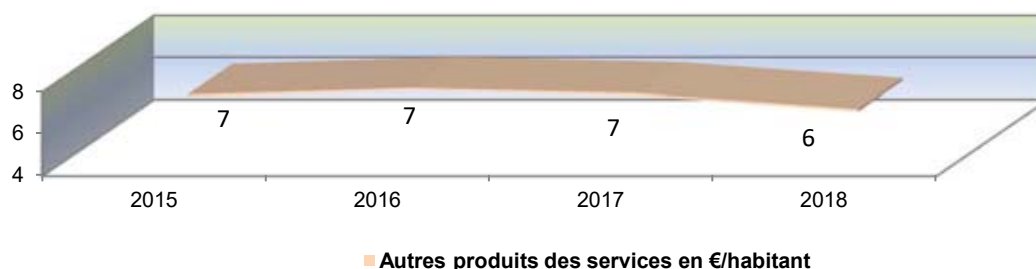


Chapitre 75 – autres produits de gestion courante – 152 843 euros

Réalisés à 86,74% des prévisions, représentent 0,5% de la structure des recettes de fonctionnement en repli de 11,3% comparé à 2017.

Les autres produits de gestion courante se composent principalement des revenus des immeubles qui correspondent au produit de la location de certains immeubles.

En moyenne annuelle, les autres produits de gestion courante sont en repli de 3% sur la période 2015-2018



II - SECTION D'INVESTISSEMENT

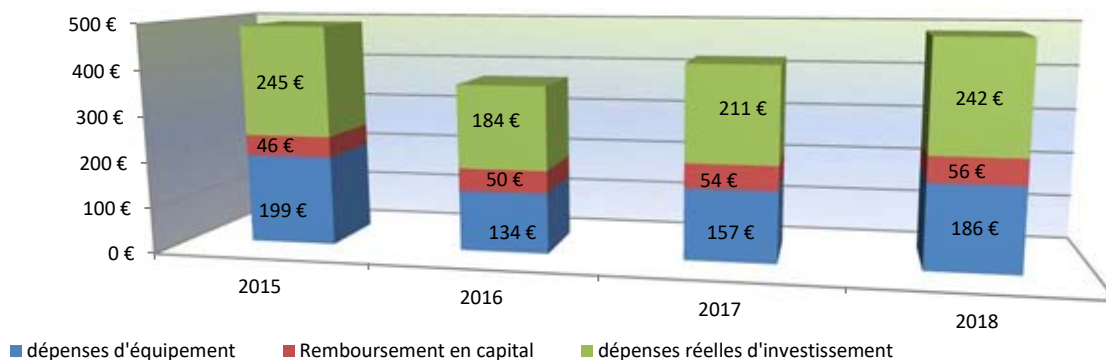
II.1 - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont de **6 120 833,90 euros**, soit 242 € par habitant.

La structure des dépenses se répartit de la façon suivante :

- **23%** au titre du remboursement de la dette en capital, soit 56 € par habitant, soit 1 409 807,19 euros,
- **77%** au titre des dépenses d'équipements et de travaux, soit 186 € par habitant, soit 4 711 026,71 euros.

Le graphique ci-dessous illustre les dépenses d'investissement en euros par habitant :



Le programme d'équipement 2018 répond au plan pluriannuel d'investissement lissé pour tenir compte des difficultés d'équilibre budgétaire rencontrées en 2018 par le décalage dans le temps de certaines opérations afin de peser le moins possible sur la fiscalité des ménages.

Au nombre des programmes de travaux les plus importants, on peut citer :

○ Travaux dans les gymnases-stades, terrain de proximité pour dont les terrains de tennis « Fontaine aux coulons » pour 811 959 €	882 702 €
○ Travaux divers bâtiments alarme anti-intrusion et sécurité bâtiments	77 126 €
○ Travaux dans les groupes scolaires et études dont 576 203 € à l'école du Nesles 422 260 € à l'école Paul Langevin	1 558 674 €
○ Programme voirie – Bd République, Charmilles et Bois de Grâce	991 977 €
○ Programme éclairage public	443 761 €
○ Programme de 5 habitats temporaires	92 520 €

II.2 - Les recettes d'investissement :

En plus de l'excédent reporté de l'exercice antérieur (601 461,24 €), l'emprunt annuel dont le montant est limité depuis plusieurs années, les sources de financement des dépenses d'investissement se distinguent de la façon suivante :

Les recettes internes :

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée	549 404 €
Taxe d'aménagement	71 312 €
Amende de police	38 020 €

Les recettes externes :

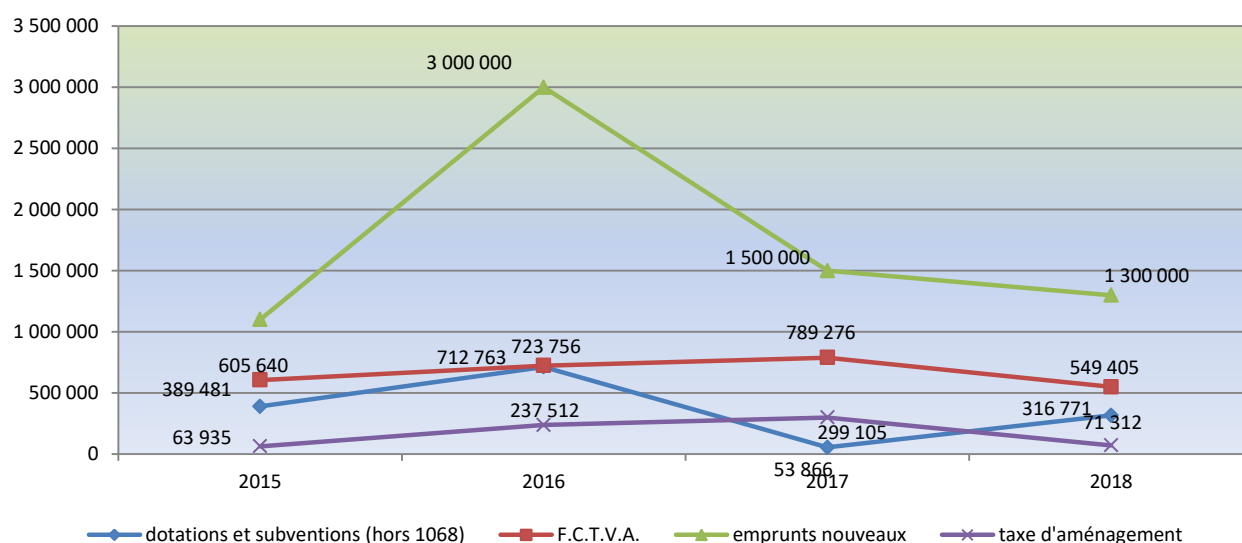
<u>Société du Grand Paris</u>	
Remboursement de travaux de voirie	125 543 €
<u>Subvention du Département de Seine et Marne</u>	
Contrat Intercommunal de développement (CID)	
- Réhabilitation du Groupe Scolaire Paul Langevin	137 177 €

Les recettes réelles d'investissement sont de **4 268 366 euros** se répartissent de la façon suivante :

- **30,40%** de recettes d'emprunt,
- **69,60%** de recettes internes.

Les recettes réelles d'investissement sont de 168,96 € par habitant en 2018.

Le graphique ci-dessous illustre les recettes réelles d'investissement



III - DES MARGES DE MANŒUVRE qui se coordonnent

III.1 - L'endettement

Une dette maîtrisée et une amélioration des capacités de désendettement :

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette est de 576 € par habitant. Comme cela a déjà été souligné les années précédentes, ce ratio est largement inférieur à ceux des villes de même strate 1109 € par habitant comparativement. C'est une donnée importante en matière d'analyse qui permet d'apprécier une partie de la marge de manœuvre.

Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge :

a) La marge d'autofinancement courant qui rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette aux recettes courantes est de 95% en 2018 pour la ville. Un ratio supérieur à 100% exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par des recettes de fonctionnement.

b) La capacité de désendettement :

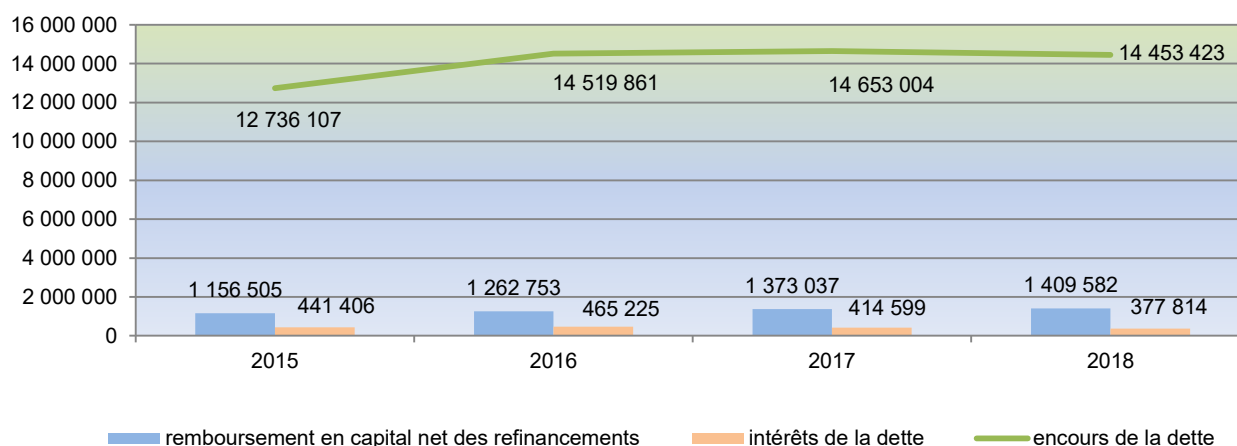
€	2015	2016	2017	2018
Encours au 31.12	12 736 107	14 519 861	14 653 003	14 543 423
Epargne brute	1 088 982	2 257 560	3 097 663	3 382 431
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	11,7	6,4	4,7	4,3

La consolidation de l'épargne nette (voir tableau ci-dessous) améliore la capacité de désendettement de la ville, qui passe de 4,7 années au 31 décembre 2017 à 4,3 années au 31 décembre 2018.

Cette année est marquée par la mobilisation du programme d'emprunt 2018 auprès de la Banque Postale pour 1 300 000,00 € sur un taux apparenté fixe Euribor 12 mois.

On constate cette année encore une bonne tenue de la dette, elle représente 71 € par habitant « pour le remboursement du capital emprunté 56 euros par habitant et 15 euros pour le paiement des frais financiers ».

Le graphique ci-dessous illustre l'encours de la dette, remboursement et intérêts de la dette sur la période de 2015 à 2018 en euros



L'annuité de la dette s'établit à 71 €/habitant

III.2 - Les soldes d'épargne

Une épargne qui se consolide.

(En €)	2015	2016	2017	2018
Produits de fonctionnement courant	33 049 535	33 087 210	33 667 604	33 299 786
- Charges de fonctionnement courant	31 590 314	30 397 253	30 160 242	29 588 128
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 459 221	2 689 957	3 507 361	3 711 657
Produits de fonctionnement	33 166 814	33 167 292	33 712 217	33 376 882
- Charges de fonctionnement	32 077 831	30 909 731	30 614 554	29 994 452
= EPARGNE BRUTE	1 088 982	2 257 560	3 097 663	3 382 431
Produits de fonctionnement	33 166 814	33 167 292	33 712 217	33 376 882
- Charges de fonctionnement larges	33 234 337	32 172 484	31 987 817	31 404 033
= EPARGNE NETTE	-67 523	994 807	1 724 400	1 972 849

L'épargne de gestion courante s'élève à **3 711 657** euros, est encore cette année en évolution favorable, elle représente la marge de manœuvre constituée par la ville dans son fonctionnement courant avant la prise en compte des opérations financières et produits exceptionnels. Elle représente 147 €/habitant.

L'épargne brute dégagée s'élève à **3 382 431** euros, progresse encore cette année, propice à un investissement important avec un moindre recours à l'emprunt. Elle représente 134 €/habitant.

L'épargne nette dégagée qui est le solde après remboursement de la dette en capital s'élève à **1 972 849** euros. L'effet parallèle réalisé sur les dépenses de gestion permet de voir que l'épargne nette évolue de 14,4% permettant de mesurer la capacité véritable de la ville à réaliser de nouveaux investissements. En 2018, elle représente 78€/habitant.

Ces indicateurs, démontrent que la Ville gère au mieux les deniers publics avec une volonté clairement affichée de préserver une qualité de service à l'ensemble de la population malgré la perte de ressources venant de l'Etat sans renoncer à des investissements structurants.